

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE CHANZY – CONCERTATION REGLEMENTAIRE – BILAN DE LA CONCERTATION

Rapporteur : Isabelle Fougeray

I - Présentation de la décision

Laval agglomération a expérimenté, depuis juillet 2021, des voies bus/vélo sur l'avenue Chanzy (RD57) à Laval entre le carrefour Saint-Mélaine et le carrefour Félix Grat.

Ces aménagements ont été évalués et améliorés au fil du temps en concertation avec les usagers.

Laval agglomération a souhaité sortir de l'expérimentation et a confié à Systra une étude de faisabilité de différents scénarios afin de faire évoluer le dispositif et de le pérenniser en lien avec le public.

Il ressort que le dispositif actuel apporte peu aux transports en communs mais est bénéfique pour les déplacements "mode doux". Laval Agglomération a ainsi décidé de réaliser progressivement des aménagements sécurisés sur cet axe pour les modes doux (voie verte et piste cyclable) et de supprimer les couloirs bus (scénario 1).

L'objectif est d'assurer une continuité entre les aménagements doux existants en amont et en aval du projet et ainsi de sécuriser une liaison douce sur cet axe de la RD57 entre Laval et Bonchamp-lès-Laval.

La vocation de cet aménagement urbain est de favoriser la mobilité verte en traversée d'agglomération (axe Est Ouest) et avec le centre-ville de Laval. Concernant le phasage de cette opération, il a été décidé de débiter entre les Boulevards St Melaine et Industrie.

L'enveloppe prévisionnelle de ce projet est estimée à 3 M€ TTC. Aussi, conformément aux articles L. 103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme, au regard du coût et de l'importance du projet de réaménagement de l'axe Chanzy, il a été nécessaire de conduire une concertation règlementaire. Le lancement de cette concertation a été décidé par la délibération en date du 02 octobre 2023. Cette concertation a été organisée du 24 novembre au 22 décembre 2023. Elle avait pour but d'informer le public des évolutions du projet et d'échanger sur :

- Le nombre de voie de circulation à prévoir par sens sur l'avenue Chanzy entre les carrefours boulevards Industrie/Jourdan et boulevard Montmorcency.
- La traversée à niveau à prévoir entre les carrefours.
- La sécurisation des échanges au droit des carrefours.
- Le maintien de l'offre de stationnement actuel.
- Les aménagements spécifiques au droit de l'établissement scolaire et des commerces.

Elle s'est déroulée comme le prévoit la délibération selon les modalités suivantes :

- Annonce de la présente concertation par voie de presse et sur le site de Laval Agglomération.
- Par une affiche réglementaire sur site, à l'Hôtel Communautaire, en mairie de la Ville de Laval et de Bonchamp-lès-Laval, à la maison de quartier du Pavement à Laval.
- Une plaquette d'information qui présente le projet ainsi qu'une affiche communicante a été mise à disposition à l'Hôtel Communautaire, sur le site de Laval Agglomération, en mairie de la Ville de Laval et de Bonchamp-lès-Laval, à la maison de quartier du Pavement.
- Mise en ligne d'un questionnaire de recueil d'avis sur le projet tout le temps de la concertation.
- Animation d'un atelier de concertation le 20 décembre 2023 à la maison de quartier du Pavement.

En complément:

- Publications sur internet (site internet de la Ville de Laval, de Bonchamp-lès-laval, réseaux sociaux, site internet de place au vélo)
- Diffusion de l'affiche communicante et de la plaquette d'information dans les commerces et entreprises du secteur.

La concertation a permis de répondre à l'objectif formulé par Laval Agglomération d'informer le public des avancées du projet, d'échanger sur les cinq sujets précités en lien avec le scénario 1 soumis à la concertation et d'en tirer les enseignements suivants :

- Augmentation du nombre de voies de circulation par rapport à la situation actuelle (avec une adaptation du phasage des feux) pour fluidifier le trafic aux heures de pointes entre les carrefours avec les boulevards Industrie/Jourdan et le carrefour avec le boulevard Montmorency (adapter l'aménagement pour sécuriser la circulation ainsi que les sorties et entrées des riverains)
- La demande d'une création d'une nouvelle traversée à niveau tel que prévu au scénario 1 a été plébiscité ainsi que sa sécurisation (diminution de vitesse et du nombre de voie, création d'îlot refuge)
- La nécessité de sécuriser et d'optimiser les traversées de l'axe Chanzy pour les vélos et les piétons au droit des carrefours
- Le souhait d'un maintien de l'offre de stationnement actuel a été cité mais pas par le plus grand nombre de participants cela s'explique par le manque de représentant de riverains. Ce parti pris a été plébiscité par le public lors des précédents échanges. Le projet tendra à un maintien au maximum de l'offre de stationnement actuel
- Quelques suggestions ont été faites concernant les aménagements aux abords de l'établissement scolaire et des commerces pour y sécuriser les échanges
- Les autres sujétions (ex: amélioration du cadre de vie) seront également prises en compte dans l'élaboration du projet.

Le bilan de la concertation sera mis en ligne sur le site internet de Laval Agglomération (les participants de l'atelier ayant laissé leur coordonnée en seront informés), des exemplaires papiers seront mis à disposition à l'Hôtel communautaire, en mairie de Laval et de Bonchamp-lès-Laval.

Enfin, de manière générale, Laval Agglomération relève que la concertation a suscité l'intérêt des publics concernés :

- Le questionnaire en ligne a reçu de nombreuses réponses de la part d'un public varié (habitants, automobilistes, cyclistes, commerçants, etc.), assorties de suggestions diverses et argumentées.
- L'atelier du 20 décembre a rassemblé un public composé d'habitants et usagers de l'avenue Chanzy et a permis des échanges et travaux en sous-groupes riches et constructifs.
- L'opportunité du réaménagement de l'avenue Chanzy est peu remise en question. Elle est perçue à la fois comme un enjeu pour améliorer la circulation automobile suite à l'expérimentation de voie bus/vélo, et un enjeu de facilitation des circulations piétonnes et cyclables en sécurisant les cheminements et les traversées de carrefours.

Pour faire suite à la concertation, il est proposé de:

- Réaliser dans un 1er temps les aménagements prévus en phase 1 (Courant 2024); ce projet répondant aux préoccupations des répondants:
 - Réalisation d'un cheminement doux (Voie Verte)
 - Réalisation d'aménagement sécurisé dans les carrefours pour les piétons et cycles
 - Rétablissement en 2x2 voies sur ce tronçon après réalisation des aménagements; raccordement sur les voies réservées bus/cycles de la phase 2 qui seront conservées jusqu'à réalisation des aménagements.
- Poursuite des études de la Phase 2 en prenant en compte les attentes évoquées lors de cette étude. Le projet sera conçu en lien avec les populations/riverains/commerces/établissements scolaires/usagers de l'axe ainsi que les collectivités (Conseil Départemental), Villes (Laval et Bonchamp-lès-Laval) et les services de l'État. De nouvelles rencontres auront lieu pour échanger sur le projet et informer sur les parties d'aménagements qui seront retenus.

L'avis de la commission "Mobilités" est sollicité

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE CHANZY – CONCERTATION
RÈGLEMENTAIRE

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R103-1

Vu la délibération de lancement de la concertation,

Vu les objectifs généraux de l'opération et les modalités de concertation du projet,

Vu le bilan de la concertation,

Considérant que cet aménagement doux est nécessaire pour la sécurité des usagers,

Considérant que cet aménagement propose une continuité en amont et en aval de du projet existant,

Qu'au vu du montant estimatif de ce réaménagement, une concertation règlementaire était obligatoire,

Que les modalités d'affichages et d'informations ont été respectées,

Que la concertation a permis de mobiliser et recueillir des avis variés et argumentés, répondant aux objectifs de fixés pour cette concertation.

Après avis de la commission "Mobilités",

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bilan de la concertation est approuvé.

Article 2

Le Conseil communautaire décide de réaliser les travaux de la phase 1, ce projet répondant aux attentes exprimées lors de la concertation.

Article 3

Le Conseil communautaire décide de poursuivre les études de la deuxième phase qui se fera en concertation avec les populations/riverains/commerces/établissements scolaires/usagers de l'axe ainsi que les collectivités, Villes (Laval et Bonchamp-lès-Laval) et les services de l'État.

Article 4

Le bilan de la concertation sera mis en ligne sur le site internet de Laval

Agglomération (les participants de l'atelier ayant laissé leur coordonnée en seront informés), des exemplaires papiers seront mis à disposition à l'Hôtel communautaire, en mairie de Laval et de Bonchamp-lès-Laval.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.